

Danger d'incendie de forêt
INTERDICTION
DE FAIRE DU FEU !



www.vd.ch/incendies-de-foret



www.danger-incendie-foret.ch



Règles à respecter impérativement

	 Zones urbaines et espaces ouverts	 Forêt + 100 m de distance	 Remarques
 Mégots et allumettes	✗	✗	Ne jamais jeter négligemment de mégots de cigarettes ou d'allumettes, quel que soit le degré de danger actuel.
 Foyer / Braséro	✗	✗	Ne pas faire de feu en plein air. Respecter impérativement les instructions des autorités.
 Foyer fixe / cheminée de jardin	✓ 	✗	 Dans les espaces privés, uniquement sur un support ininflammable (socle en béton, dalle de pierre, etc.) et à une distance suffisante de toute végétation. Dans les espaces publics, uniquement aux endroits expressément désignés par les communes.
 Barbecue à charbon ou bois	✓	✗	Dans les espaces privés, uniquement sur un support ininflammable (socle en béton, dalle de pierre, etc.) et à une distance suffisante de toute végétation. Dans les espaces publics, uniquement aux endroits expressément désignés par les communes.
 Barbecue électrique / à gaz	✓ 	✗	 Uniquement sur un support ininflammable (socle en béton, dalle de pierre, etc.) et à une distance suffisante de toute végétation.
 Cabane avec cheminée	✓ 	✓ 	 Renseignez-vous sur les règles d'utilisation auprès du propriétaire. Uniquement avec un système d'évacuation des fumées aux normes.
 Couvert	✗	✗	
 Lanternes volantes	✗	✗	
 Feux d'artifice	✗	✗ 	 Exceptions pour les feux d'artifice tirés depuis les lacs.